



Le point sur...

SÉCURITÉ ET PROXIMITÉ au cœur de l'action municipale

Pour garantir un cadre de vie serein et apaisé, une politique de sécurité alliant prévention et connaissance des réalités est essentielle.

Avec l'équipe municipale, nous avons fait le choix de mettre en place une police municipale de proximité, à l'écoute, pour garantir un lien de confiance, prévenir les tensions, et offrir des réponses adaptées aux besoins des Villeneuvois.

Dans un contexte national où les incivilités et les faits de délinquance sont en augmentation, la tâche pour les communes est de plus en plus difficile. Pour autant, nous mettons en œuvre plusieurs dispositifs, en adaptant régulièrement nos moyens humains et matériels.

Toutefois, cette police administrative aux pouvoirs limités ne remplacera jamais l'action de la police judiciaire incombant à l'État.

Soutien indéniable dans les opérations policières et judiciaires, la vidéoprotection continue son déploiement dans la ville. L'aménagement urbain est également un outil non négligeable, pour assurer une qualité de vie agréable et renforcer la sécurité.

Je vous invite à lire ce document qui présente quelques exemples concrets de l'action municipale.

Bien à vous

Didier Gonzales
Maire de Villeneuve-le-Roi



UNE POLICE MUNICIPALE RENFORCÉE

pour mieux accompagner les Villeneuvois

LES CHIFFRES DE 2024

- 15 agents** au sein des patrouilles jour/nuit et du Centre de Supervision Urbaine. Et 3 agents ASVP.
- 1994 interventions.** Faits de délinquance, troubles à l'ordre public, assistance aux personnes en danger. Les agents viennent également en soutien aux opérations de la Police nationale.
- 108 réquisitions judiciaires.** En moyenne, les caméras permettent la résolution de 80% des affaires judiciaires.
- 383 plaintes déposées,** grâce aux permanences de la Police nationale tous les lundis et jeudis au poste de Police municipale.



Venez à la rencontre des agents lors des **Café Police**, pour évoquer les sujets de sécurité.
Dates sur villeneuve-le-roi.fr

LES AGENTS À VOS CÔTÉS...

... RELIER VOTRE ALARME AU POSTE

Pour que les policiers puissent primo-intervenir à votre domicile en cas de pépin.

... L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

En vigueur toute l'année, y compris le week-end, votre domicile est surveillé.

... CONCILIATEUR DE JUSTICE

À votre disposition, pour divers litiges, sur rendez-vous.

... DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

La plateforme est reliée directement à la Police municipale pour l'alerter rapidement dès qu'un événement se produit sous vos yeux.



RÉSILIENCE

face au contexte national

L'augmentation des faits de délinquance et de l'incivilité oblige les communes à s'emparer de la question sécuritaire, pourtant prérogative de l'État. Quelques exemples des actions mises en places à Villeneuve-le-Roi.

Renforcement des patrouilles en soirée

Avec l'arrivée de trois nouveaux agents, afin de limiter certaines problématiques rencontrées (nuisances sonores, points de deal, tentatives de vol)

Déploiement de la vidéosurveillance

Les caméras sont prioritairement placées dans les endroits stratégiques. La commune en dénombre une centaine, ce qui fait d'elle la mieux dotée du Val-de-Marne. Le dispositif est piloté par le Centre de supervision urbaine, situé au poste de Police municipale.



Les agents établissent un dialogue constant avec les commerçants et les habitants, pour adapter les actions avec les besoins réels des Villeneuvois.

LUTTE contre les dépôts sauvages

👉 *Le ramassage de ces déchets représente un coût de plus de 50 000 euros par an pour la commune. Plusieurs individus ont été pris en flagrant délit ou ont été identifiés grâce à la vidéo. La facture de l'enlèvement des déchets leur est systématiquement envoyée.*

TOLÉRANCE ZÉRO face à la délinquance

👉 *L'été dernier, des tags antisémites ont été retrouvés sur les murs d'un local municipal. La caméra a permis d'identifier l'auteur des faits. Il s'agissait d'une personne OQTF. Celle-ci a pu être arrêtée.*

👉 *En janvier, trois voitures avaient été retrouvées brûlées, dans le quartier Parc-en-Seine. La municipalité a rapidement porté plainte afin qu'une enquête puisse être ouverte. Les caméras ont permis d'identifier un individu. Celui-ci a été filmé en train de garer son véhicule, de jeter un briquet à l'intérieur puis de repartir en trottinette. Le feu s'est ensuite propagé. L'enquête a révélé qu'il s'agissait d'une fraude à l'assurance.*

VIGILANCE contre les squats

👉 *En 2023, les riverains de la place Jeanne-d'Arc étaient victimes de vandalisme et de vols, perpétrés par des individus installés illégalement dans une bâtisse abandonnée. La Municipalité a alerté le propriétaire pour qu'une procédure d'expulsion soit enclenchée. Après décision de justice, les squatteurs ont pu être délogés. Début 2024, une intrusion dans l'ancienne école Paul-Bert a pu être évitée.*

L'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

La Municipalité agit sur cet aspect pour améliorer le cadre de vie mais aussi offrir une réponse concrète face à certains comportements.



▲ L'été dernier, un groupe d'invididus OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), connus pour pour des faits de violation de domicile, détention de stupéfiants, outrage et harcèlement sexuel, avait fait de la bibliothèque un lieu de squat journalier, notamment pour consommer de l'alcool. Certains d'entre eux ont été surpris en train d'uriner sur les vitres, à la vue des enfants qui se trouvaient à l'intérieur. Dans une volonté de dissuasion, des ganivelles végétalisées ont été aménagées et une caméra de surveillance a été installée. Depuis, les individus n'ont plus été vus dans le secteur.



▲ L'avenue de la République est un axe particulièrement fréquenté.

Pour gagner du temps, certains automobilistes traversent les quartiers résidentiels, parfois à vive allure. La pose de jardinières et la modification des sens de circulation visent à limiter ce

phénomène tout en améliorant le cadre de vie par la végétalisation des entrées de ville. La circulation est désormais en sens unique et les stationnements sont matérialisés.

▲ Réunion sur le terrain avec la direction des services techniques, la Police municipale et le maire, Didier Gonzales, sur la création de jardinières.



CIRCULATION APAISÉE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

Déjà en vigueur dans certains secteurs, la limitation de la vitesse à 30 km/h est particulièrement adaptée aux caractères résidentiels de la ville, avec ses carrefours, espaces piétons, etc. Elle permettra d'éviter les comportements accidentogènes dans les secteurs pavillonnaires, très fréquentés, ou à proximité des établissements scolaires.



En apaisant la circulation, le confort de vie se retrouve amélioré. Réduction du bruit de 0,8 dB selon les expérimentations menées par Bruitparif.

